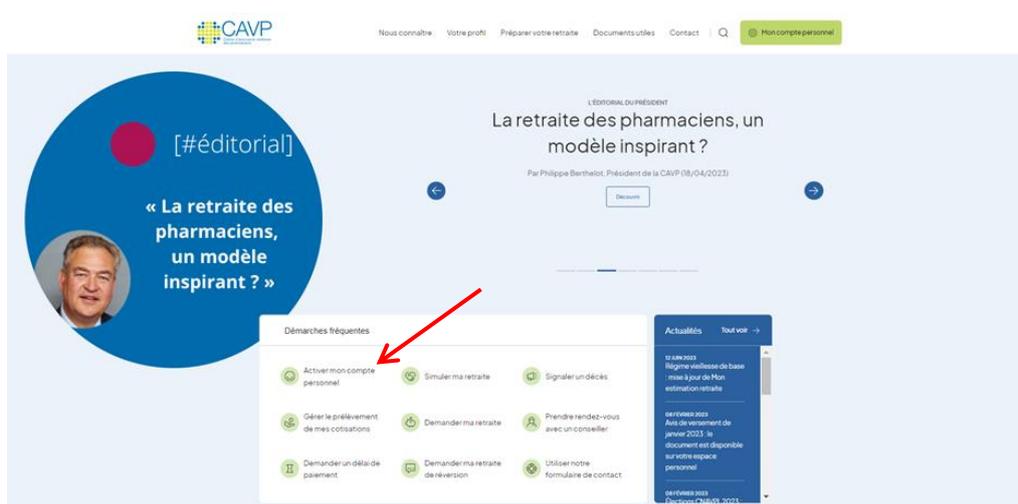


# SITE INTERNET

## Comment activer votre compte personnel ?

Depuis la page d'accueil [www.cavp.fr](http://www.cavp.fr)



- Cliquez, depuis la page d'accueil, sur « Activer mon compte personnel », dans les démarches fréquentes.

### Page d'activation du compte (étape 1)



- ▶ Saisissez votre numéro de dossier CAVP (ce numéro sur 8 chiffres figure en haut à gauche de vos documents CAVP).
- ▶ Saisissez le mot de passe qui vous a été communiqué par courrier en supprimant les espaces entre chaque caractère et en conservant les majuscules et les minuscules.

*Si vous n'avez pas reçu le document sur lequel figure le mot de passe nécessaire à l'activation de votre compte personnel, ou si vous avez égaré ce dernier, cliquez sur le lien « Vous avez égaré votre courrier d'activation ? » sous le bouton vert « Valider ».*

- ▶ Cliquez sur « Valider ».

## Page d'activation du compte (étape 2)

**Si la CAVP détient une adresse mail vous concernant, celle-ci vous est proposée.**

The screenshot shows the 'Activez votre compte personnel' page. At the top, there is a navigation bar with 'Nous connaître', 'Votre profil', 'Préparer votre retraite', 'Documents utiles', 'Contact', and a search icon. A green button labeled 'Mon compte personnel' is on the right. The main heading is 'Activez votre compte personnel'. Below it, the text reads 'PERSONNALISEZ L'ACCÈS À VOTRE COMPTE PERSONNEL'. The instructions are as follows:

Afin de personnaliser l'accès à votre compte personnel, veuillez désormais saisir :

- 1- Votre adresse mail de correspondance qui constituera votre identifiant définitif (si celle-ci venait à changer par la suite, il vous faudrait la modifier directement depuis ce site). Cette adresse mail est celle qui sera utilisée par la CAVP pour échanger avec vous, notamment dans le cadre des démarches en ligne que vous pourrez effectuer. À chaque compte personnel est associée une adresse mail de correspondance unique.
- 2- Votre mot de passe doit comporter 12 caractères au minimum. Pour en augmenter la sécurité, nous vous conseillons d'utiliser les caractères suivants :
  - lettres majuscules et/ou minuscules,
  - chiffres,
  - caractères spéciaux ( ! , @ , \* , # , etc.).

Pour vous aider, une barre de couleur vous indiquera si le niveau de sécurité de votre mot de passe est suffisant. Si tel n'est pas le cas, votre mot de passe ne sera pas validé. N'hésitez pas à choisir un mot de passe comportant davantage de caractères.

Cette adresse mail avait été renseignée par vos soins dans le précédent site Internet.

Les champs grisés ne sont pas modifiables par vos soins.

Souhaitez-vous la conserver comme adresse mail de correspondance ?

Oui  Non

**Conservez précieusement ces informations.**  
 Notez bien que votre adresse mail de correspondance (confidentielle) communiquée par vos soins permettra à la CAVP d'échanger avec vous des informations liées à l'institution et à votre situation personnelle et/ou professionnelle.

- ▶ Si vous souhaitez la conserver, cocher OUI, puis :
  - confirmez-la dans le champ dédié,
  - choisissez un mot de passe (12 caractères au minimum, lettres majuscules et/ou minuscules, chiffres, caractères spéciaux : !, @, \*, #, etc.),

*Pour vous aider, une barre de couleur vous indiquera si le niveau de sécurité de votre mot de passe est suffisant. Si tel n'est pas le cas, votre mot de passe ne sera pas validé. N'hésitez pas à choisir un mot de passe comportant davantage de caractères.*

- confirmez votre mot de passe,
  - cliquez sur « Valider ».
- ▶ Si vous ne souhaitez pas la conserver, cocher NON, puis :
  - saisissez l'adresse mail de correspondance souhaitée,
  - confirmez-la,
  - choisissez un mot de passe (12 caractères au minimum, lettres majuscules et/ou minuscules, chiffres, caractères spéciaux : !, @, \*, #, etc.),

*Pour vous aider, une barre de couleur vous indiquera si le niveau de sécurité de votre mot de passe est suffisant. Si tel n'est pas le cas, votre mot de passe ne sera pas validé. N'hésitez pas à choisir un mot de passe comportant davantage de caractères.*

- confirmez votre mot de passe,
  - cliquez sur « Valider ».

- ▶ Vous allez recevoir un courriel de la part de la CAVP intitulé « CAVP - Confirmez l'activation de votre compte personnel ». Pour finaliser la procédure d'activation de votre compte personnel, cliquez, dans les 48 heures, sur le lien que contient ce courriel. Au-delà de ce délai, il vous faudra de nouveau procéder à l'activation de votre compte.

### Si la CAVP ne détient aucune adresse mail vous concernant

The screenshot shows the CAVP website interface for activating a personal account. At the top, there is a navigation bar with the CAVP logo and links for 'Nous connaître', 'Votre profil', 'Préparer votre retraite', 'Documents utiles', 'Contact', and 'Mon compte personnel'. The main heading is 'Activez votre compte personnel'. Below this, there is a section titled 'PERSONNALISEZ L'ACCÈS À VOTRE COMPTE PERSONNEL' with instructions in French. It asks the user to provide an email address and a password. The password field has a security indicator showing 'Sécurité insuffisante'. A 'Valider' button is at the bottom of the form. A red note at the bottom states: 'Lorsque vous aurez cliqué sur Valider, il conviendra de consulter votre messagerie afin de cliquer dans les 48 heures, sur le lien qui vous sera adressé par courriel. Au-delà de ce délai, il vous faudra de nouveau procéder à l'activation de votre compte.'

- ▶ Puisqu'aucune adresse mail n'est détenue par la CAVP :
  - saisissez l'adresse mail de correspondance souhaitée,
  - confirmez-la,
  - choisissez un mot de passe (12 caractères au minimum, lettres majuscules et/ou minuscules, chiffres, caractères spéciaux : !, @, \*, #, etc.),

*Pour vous aider, une barre de couleur vous indiquera si le niveau de sécurité de votre mot de passe est suffisant. Si tel n'est pas le cas, votre mot de passe ne sera pas validé. N'hésitez pas à choisir un mot de passe comportant davantage de caractères.*

- confirmez votre mot de passe,
  - cliquez sur « Valider ».
- ▶ Vous allez recevoir un courriel de la part de la CAVP intitulé « CAVP - Confirmez l'activation de votre compte personnel ». Pour finaliser la procédure d'activation de votre compte personnel, cliquez, dans les 48 heures, sur le lien que contient ce courriel. Au-delà de ce délai, il vous faudra de nouveau procéder à l'activation de votre compte.

**Vous pouvez à présent, en vous identifiant, accéder à votre compte personnel, en cliquant sur le bouton vert « Je me connecte », dans l'espace « Identifiez-vous ».**

**Bonne navigation !**